



La laïcité est-elle une arme contre les religions ?

Cette interrogation ne relève pas d'une question à l'épreuve de philosophie du baccalauréat et pourtant elle revient régulièrement dans les propos des zéloteurs d'un prosélytisme religieux s'insurgeant contre les décisions des tribunaux administratifs qui exigent une stricte application de la loi de 1905, imposant de fait la suppression des crèches, croix et autres statues religieuses implantées illégalement sur le domaine public ou dans l'enceinte d'une administration.

C'est la Révolution française qui, dans la foulée des Lumières, a posé les fondements de la séparation entre l'État et l'Église, attestant ainsi, de fait, de la liberté religieuse. Après la Commune de Paris (1871) qui vote cette séparation, ce sont Briand, Jaurès et De Préssenssé qui, en bataillant longuement au sein de l'Assemblée Nationale, feront voter la loi du 9 décembre 1905 promouvant la séparation « des Églises » et de l'État.

Depuis lors, cette spécificité française figure dans l'article 1 de la Constitution française de 1958 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

Contrairement aux affirmations gratuites et fallacieuses, la laïcité n'est ni une arme de guerre contre les religions ni un outil de promotion de l'athéisme ! Au contraire, elle conditionne l'égalité entre les citoyens. Et ce, en fonction des trois principes fondateurs définis par la loi de 1905 : la liberté de conscience et de croyance, l'égalité des religions et des convictions et le principe de séparation entre autorités publiques et organismes religieux.

QUIZ

Qu'est ce que la laïcité ?

- la séparation des églises et de l'état
- un parti politique
- l'interdiction de pratiquer une religion